



BUDGET 2022

REVENUS

Taxes :

Taxe foncière générale	334 143 \$	
Taxe foncière générale (taux agricole)	979 484 \$	
Taxes foncières spéciales pour le service de la dette	142 441 \$	
Taxe foncière spéciale pour réserve financière (voirie)	150 000 \$	
Taxe foncière spéciale pour le traitement des eaux usées (opération)	5 879 \$	
Taxe foncière spéciale pour réserve financière (eaux usées)	1 946 \$	
Tarification pour l'eau	90 550 \$	
Tarification pour les matières résiduelles (ordures)	73 951 \$	
Tarification pour le traitement des eaux usées (service de la dette)	96 993 \$	
Tarification pour réserve financière (eaux usées)	4 054 \$	
Tarification pour le traitement des eaux usées (opération)	<u>40 351 \$</u>	1 919 792 \$

Paiement tenant lieu de taxes :

Immeuble de l'école primaire	<u>5 000 \$</u>	5 000 \$
------------------------------	-----------------	----------

Transferts et investissement :

Programme d'infrastructures (assainissement des eaux usées)	174 209 \$	
Dotation spéciale de fonctionnement (Partenariat 2020-2024)	10 930 \$	
Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)	7 373 \$	
Voirie – compensation pour entretien	260 000 \$	
TECQ 2019-2023	<u>100 000 \$</u>	552 512 \$

Services rendus :

Administration générale	500 \$	
Hygiène du milieu – réseau de distribution de l'eau	10 000 \$	
Aménagement et urbanisme	74 209 \$	
Santé et bien-être	9 268 \$	
Loisirs et culture	<u>96 500 \$</u>	190 477 \$

Imposition de droits :

Licences et permis	2 000 \$	
Droits de mutation immobilière	<u>7 500 \$</u>	9 500 \$

Amendes et pénalités :

<u>2 500 \$</u>	2 500 \$
-----------------	----------

Intérêts :

<u>5 000 \$</u>	5 000 \$
-----------------	----------

Autres revenus :

<u>17 800 \$</u>	17 800 \$
------------------	-----------

TOTAL DES REVENUS :

2 702 581 \$

CHARGES

Administration générale :

Conseil municipal	65 385 \$	
Application de la loi	250 \$	
Gestion financière et administrative	411 380 \$	
Greffe	9 335 \$	
Évaluation	18 686 \$	
Autres	104 795 \$	
Amortissement	<u>16 562 \$</u>	626 393 \$

Sécurité publique :

Contribution SQ	144 339 \$	
Protection contre les incendies	140 571 \$	
Sécurité civile	3 150 \$	
Autres	2 520 \$	
Amortissement	<u>15 323 \$</u>	305 903 \$

<u>Transport :</u>		
Voirie municipale	344 002 \$	
Enlèvement de la neige	159 799 \$	
Éclairage des rues	10 700 \$	
Circulation et stationnement	5 500 \$	
Autres (transport adapté et collectif rural)	10 230 \$	
Amortissement	<u>132 276 \$</u>	662 507 \$
<u>Hygiène du milieu :</u>		
Purification et traitement de l'eau potable	143 075 \$	
Réseaux de distribution de l'eau potable	33 394 \$	
Réseau d'égout	46 230 \$	
Collecte, transport, élimination des déchets et écocentre régional	75 410 \$	
Amortissement	<u>184 756 \$</u>	482 865 \$
<u>Santé et Bien-Être :</u>		
Logement social (OH Pierre-De Saurel)	6 500 \$	
Installation Le Cheval Marin	1 828 \$	
Amortissement	<u>7 478 \$</u>	15 806 \$
<u>Aménagement, Urbanisme et Développement :</u>		
Aménagement, urbanisme et zonage	89 090 \$	
Promotion et développement économique	<u>17 540 \$</u>	106 630 \$
<u>Loisirs et culture :</u>		
Activités récréatives	331 695 \$	
Bibliothèque	10 310 \$	
Amortissement	<u>49 879 \$</u>	391 884 \$
<u>Frais de financement :</u>	<u>64 717 \$</u>	64 717 \$
Sous-total des charges :		<u>2 656 705 \$</u>
<u>AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES</u>		
Immobilisations	158 600 \$	
Remboursement de la dette à long terme	349 050 \$	
Remboursement du fonds de roulement	23 500 \$	
Affectation – Réserve voirie	156 000 \$	
Affectation de surplus accumulé	<u>(235 000 \$)</u>	452 150 \$
TOTAL DES CHARGES ET DES AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES :		3 108 855 \$
Moins amortissement		406 274 \$
TOTAL SANS AMORTISSEMENT :		<u>2 702 581 \$</u>

Taux de taxes pour l'exercice financier 2022

- Le taux de la taxe foncière générale sera de 0,5220 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe foncière agricole sera de 0,3863 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe liée à la réserve financière pour la voirie sera de 0,0472 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe liée au règlement d'emprunt numéro 528 sera de 0,0063 \$ par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe liée au règlement d'emprunt numéro 574-2017 sera de 0,0238 par 100 \$ d'évaluation.
- Le taux de la taxe liée au règlement d'emprunt numéro 547-2012 sera de 0,0147 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble du territoire, de 500,61 \$ par unité et de 4,076 \$ par mètre linéaire pour le secteur desservi et le secteur hors périmètre urbain et de 90,24 \$ pour chaque immeuble desservi et situé hors périmètre urbain.
- Le taux de la taxe liée au coût d'opération du site de traitement des eaux usées sera de 0,0019 \$ par 100 \$ d'évaluation pour l'ensemble du territoire et de 267,23 \$ par unité desservie.
- Le taux de la taxe liée à la réserve financière pour les eaux usées sera de 0,0006 \$ pour l'ensemble du territoire et de 26,85 \$ par unité desservie.
- Le tarif de la taxe pour tout immeuble touché par la réalisation d'inspections visuelles et/ou de tests de coloration visant à attester de la conformité des installations septiques des immeubles figurant à l'annexe A du règlement numéro 597-2021 de la Municipalité de Saint-David sera de 199,48 \$.
- Le tarif minimum pour la taxe d'eau (gallonage) sera de 50 \$ pour 85 mètres cube.
- Le prix de l'eau sera de 0,60 \$ pour chaque mètre cube excédant une consommation de 83 mètres cube.
- La taxe pour l'enlèvement des ordures sera de 182,37 \$ pour les unités d'occupation résidentielles et commerciales et de 91,19 \$ pour les unités d'occupation saisonnières.
- Le tarif pour l'utilisation d'un bac supplémentaire pour les matières résiduelles sera de 60 \$ pour l'année et de 35 \$ pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2022.